

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF  
ET LE SEIZE OCTOBRE

***A la demande du :***

**Syndicat des Copropriétaires du 3 avenue du Général de Gaulle à SAINT-MANDE (94160), représenté par son syndic**, représenté par son syndic en exercice, la société NEXITY LAMY, SAS au capital de 219.388.000,00, inscrite au RCS de Paris sous le n° 487 530 099, dont le siège social est 19 rue de Vienne, 75008 PARIS, et ayant l'un de ses établissements secondaires, la société NEXITY CRETEIL, 4 rue de Paris à CRETEIL (94000), elle-même représentée par son Président y domicilié en cette qualité.

Ayant pour avocat Maître Florence CHOPIN, Avocat au Barreau du Val-de-Marne, 1 à 5 avenue Pierre Brossolette, 94000 CRETEIL.

Que dans le cadre d'une procédure de saisie-immobilière, elle me requiert de procéder au procès-verbal de description d'un bien au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble situé 3 avenue du Général de Gaulle à SAINT-MANDE (94160), appartenant à la SCI RUE DE LA REPUBLIQUE A ST MANDE, en application des articles 35, 36 et 37 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006.

Michel MARTIN  
Elisabeth FITOUSSI  
Huissiers de Justice Associés  
3, rue Marty  
94220 CHARENTON-LE-PONT

*Déférant à cette réquisition,*

**J'ai, Michel MARTIN**, Huissier de Justice Associé, Membre de la S.C.P. Michel MARTIN – Elisabeth FITOUSSI, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Marty, soussigné,

Me suis transporté ce jour à 09 heures 45 mn à SAINT-MANDE (94160), 3 avenue du Général de Gaulle où, étant et assisté de M. HEZARD Philippe, Brigadier Chef du Commissariat de Police de Sécurité Publique de Vincennes, et de M. Christophe DELEAU de la société ACTHYS, chargée des différents diagnostics, et de M. Sébastien ROUX, serrurier, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Logement au 4<sup>ème</sup> étage, couloir de droite, 2<sup>ème</sup> porte gauche :

Personne ne répondant à mes appels, je fais procéder à l'ouverture de la porte de l'appartement par le serrurier qui m'assiste. Je tiens à préciser que la porte palière en bois est fortement dégradée.

Il s'agit d'une pièce d'environ 4,3 m sur 3,48 m, soit 14,86 m<sup>2</sup>, en cours de travaux et inhabitée.

Elle est éclairée naturellement par une croisée avec double vitrage donnant sur l'avenue du Général de Gaulle.

Les murs et le plafond sont recouverts d'enduit. Le plafond est fortement dégradé par l'humidité ainsi que les angles de murs.

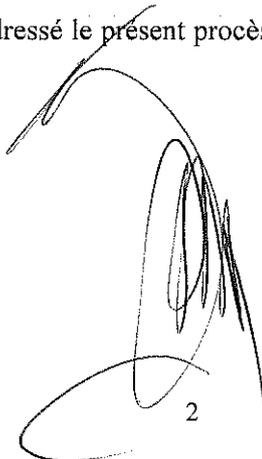
Le parquet au sol est entièrement détérioré, les lamelles sont cassées.

L'immeuble est de construction des années 20, situé en plein centre ville à proximité de tous commerces, dans un secteur fortement urbanisé.

Telles sont mes constatations.

Pour compléter le présent procès-verbal de constat, j'ai annexé un cliché photographique pris lors de mes constatations et dont je certifie l'authenticité.

ET de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



2



